



## COUPES

### RÉUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Président : M. Pierre LONGERE.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Alain CHENEVIERE,  
Patrick BELISSANT, Mme Abtisssem HARIZA.

Excusé : M. Vincent CANDELA.

#### COUPES LAURAFoot 2018/2019

1/4 de finale le mercredi 08 mai 2019

Les finales se dérouleront le samedi 8 Juin 2019. Club  
support : AIN SUD FOOT.

#### DOTATION COUPES LAURAFoot 2018/2019

Pour rappel : les 4 finalistes de la **LAuRAFoot** se verront offrir  
un équipement complet pour disputer la finale.

#### RECOMPENSES

##### Masculins

##### Dotations financières :

**Le club vainqueur** : 6000 Euros

**Le club finaliste** : 4000 Euros

**Demi-Finalistes** : 2000 Euros (x 2)

**Quart-Finaliste** : 1000 Euros (x 4)

##### Le Club vainqueur :

20 dotations d'une valeur de 150 euros (20 x 150)

Réparties comme suit : Sacs, Bonnets, Sacs à Dos Ballon.

**Le finaliste : 4 000 euros**

20 dotations d'une valeur de 50 euros (20 x 50)

Réparties comme suit : Bonnet, Sacs à Dos.

##### Dotation Club :

**Vainqueur Garçons : valeur 1012 euros**

Réparties comme suit : Chasubles, Ballons, sacs Ballons.

**Finaliste Garçons : valeur 1012 euros**

Réparties comme suit : Chasubles, Ballons, sacs Ballons.

##### Féminins

**Le Club vainqueur : 20 dotations de 150 euros**

Réparties comme suit : Sacs, Bonnets, Ballons, Sacs à Dos.

**Le finaliste : 20 dotations de 50 euros**

Réparties comme suit : Ballons, Sacs à Dos.

##### Dotation Club :

**Vainqueur Filles : valeur : 1012 euros**

Réparties comme suit : Chasubles, Ballons, Sacs Ballons.

**Finaliste Filles : valeur 1012 euros**

Réparties comme suit : Chasubles, Ballons, Sacs Ballons.

### FINALES 2019 : CHAMPIONNATS

#### NATIONAUX U17 ET U19

Les finales auront lieu les 1er et 2 Juin 2019 au stade de  
l'Envol à Andrézieux (42).

#### COURRIER RECU

**GOS COUZON** : Invitation. Noté.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

## Cette Semaine

Coupes	1	Contrôle des Mutations	6
Délégations	2	Règlements	7
Arbitrage	3	Appel	8
Sportive Seniors	4		

# DELEGATIONS

## RÉUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Président : M. LONGERE Pierre.

Présents : MM. BELISSANT Patrick, HERMEL Jean-Pierre.

Excusé : M. BESSON Bernard.

### RESPONSABLE DES DESIGNATIONS

**M. BESSON Bernard**

Tél : 06-32-82-99-16

Mail : lraf.oolluneoosoleil@gmail.com

**M. BRAJON Daniel**

Tél : 06-82-57-19-33

Mail : brajond@orange.fr

### RAPPORTS 2018/2019

Les nouvelles éditions sont en ligne. Les Délégués doivent utiliser uniquement l'édition 2018/2019.

### CHAMPIONNAT N3 – RAPPEL

Les Délégués désignés doivent prendre connaissance du règlement (en ligne sur fff.fr) et appliquer les dispositions (billetterie, sécurité, changements, feuille de recettes, etc.....).

**Feuille de recette** : En ligne sur la FMI et doit être signée obligatoirement par le Délégué.

### RAPPELS IMPORTANTS A TOUS LES DELEGUES REGIONAUX ET FEDERAUX

La Commission rappelle à tous les Délégués que le **COVOITURAGE** est **STRICTEMENT INTERDIT** entre Délégués et Arbitres. Plusieurs Clubs ayant fait remonter à la Commission de tels agissements, celle-ci sera amenée à prendre des sanctions allant du retrait de désignation à d'éventuelles suspensions. La Commission compte sur votre compréhension.

Les Délégués sont invités à mentionner impérativement la dénomination du Championnat et la poule ainsi que les nom et prénom complets des joueurs avertis ou exclus sans oublier de cocher la case « discipline ».

En cas de problème majeur (match arrêté, incidents graves), les Délégués doivent informer M. LONGERE Pierre ou M. BESSON Bernard.

Les anomalies « remboursements déplacements » sont à transmettre à M. LONGERE Pierre par mail.

**Les Délégués désignés en Fédération doivent adresser une copie de leur rapport à la Ligue.**

**Heure d'arrivée** : 01h30 avant le coup d'envoi. A l'arrivée au stade, les Délégués doivent prendre possession de la tablette et la mettre en marche.

**Rapport d'absence FMI** : Celui-ci doit être transmis au Secrétaire Général de la LAuRAFoot avant lundi midi en cas de dysfonctionnement de la FMI.

**Banc Délégué** : La présence de représentants de la presse locale n'est pas autorisée sur le banc des Délégués.

**Nom de l'Observateur d'Arbitre** : En cas de présence d'un Observateur d'Arbitre, les Délégués doivent mentionner le nom de celui-ci sur le nouveau rapport.

**Indisponibilités** : Les indisponibilités doivent être transmises au Service Compétitions et non aux membres de la Commission.

### COURRIERS RECUS

**M. RODRIGUEZ** : Noté. Souhaits de prompt rétablissement.

**FFF** : Convocations Délégués promotionnels et réunion des responsables régionaux le 28 mai 2019.

### CANDIDATURES DELEGUES

#### REGIONAUX

Les candidatures sont à valider par messieurs les Présidents de District. Un courrier a été adressé à chaque District.

### INFO AUX DELEGUES

Les Délégués ne souhaitant pas officier la saison prochaine doivent en informer la Commission dans les plus brefs délais.

Pierre LONGERE,

Jean-Pierre HERMEL,

Président de la Commission

Secrétaire de séance

# L'AMOUR DU FOOT

# ARBITRAGE

## RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr)

Secrétaire : Nathalie PONCEPT.

Notre collègue et ami Luc ROUX a eu la douleur de perdre son petit-fils dans un accident de la route.

Les membres de la CRA lui présentent leurs sincères condoléances et l'assurent de leur soutien dans cette douloureuse épreuve.

### DESIGNATIONS DES ARBITRES R3 ET DES ASSISTANTS R1 R2 R3 ET DES OBSERVATEURS

Pour les raisons énoncées ci-dessus, les désignations habituellement gérées par Luc ROUX le seront par Mohamed BOUGUERRA, Lilian JURY et Jean-Marc SALZA jusqu'à nouvel ordre.

L'indisponibilité de Bernard MOLLON se prolongeant, les désignations des arbitres R3 seront effectuées par Mohamed BOUGUERRA et Jean-Marc SALZA jusqu'à nouvel ordre. Les membres de la CRA lui souhaitent un prompt rétablissement.

La CRA rappelle que toutes les communications concernant les désignations doivent passer par le service compétitions, les désignateurs ne devant recevoir l'information qu'en copie afin d'éviter toute perte d'information.

Rappel de l'extrait de l'Article 5 du Règlement Intérieur de la CRA :

Les Arbitres de Ligue âgés de 50 ans et plus au 1er janvier de la saison suivante ont obligation d'informer la C.R.A. de l'orientation qu'ils veulent donner à leur carrière. Ce choix devra être communiqué par l'arbitre à la Commission pour le 1er mai de la saison en cours, dernier délai. La C.R.A. statuera sur leur affectation en fin de saison. La C.R.A. recommande à ces arbitres de poursuivre leur activité en District ou de se tourner vers une fonction de formateur ou d'observateur.

### DESIGNATIONS DES ARBITRES AAR1-AAR2-AAR3-

### FOOT ENTREPRISE-OBSERVATEURS R3-CANDR3-CANDAAR3 :

Sauf dans le cadre des exceptions citées ci-dessus, les modifications de ces désignations seront assurées par :

### DESIGNATEURS

<b>BONTRON Emmanuel</b>	<i>Dési Futsal</i>	☎ 07 89 61 94 46 - <b>Mail</b> : emmanuel.bontron@orange.fr
<b>BOUGUERRA Mohammed</b>	<i>Dési ER R1 R2</i>	☎ 06 79 86 22 79 - <b>Mail</b> : mo.bouguer@wanadoo.fr
<b>CALMARD Vincent</b>	<i>Dési JAL1 JAL2</i>	☎ 06 70 88 95 11 - <b>Mail</b> : vincent.calmard@orange.fr
<b>DA CRUZ Manuel</b>	<i>Observateurs Futsal</i>	☎ 06 63 53 73 88 - <b>Mail</b> : dacruzmanu@gmail.com
<b>DEPIT Grégory</b>	<i>Représentant arbitres CL Discipline</i>	☎ 06 02 10 88 76 - <b>Mail</b> : gdepit@hotmail.fr
<b>GRATIAN Julien</b>	<i>Observateurs Cand JAL R1P R2P</i>	☎ 06 76 54 91 25 - <b>Mail</b> : julien.gratian@orange.fr
<b>JURY Lilian</b>	<i>Observateurs ER R1 R2 AAR1 AAR2 AAR3</i>	☎ 06 87 21 62 57 - <b>Mail</b> : lilian.jury@agents.allianz.fr
<b>MOLLON Bernard</b>	<i>Dési R3 CandR3 Discipline</i>	☎ 06 03 12 80 36 - <b>Mail</b> : bernard.mollon@orange.fr
<b>ROUX Luc</b>	<i>Dési AAR1 AAR2 AAR3 Foot Entreprise Observateurs R3 CandR3 CandAAR3</i>	☎ 06 81 57 35 99 - <b>Mail</b> : luc.roux@wanadoo.fr
<b>VINCENT Jean-Claude</b>	<i>Dési Cand JAL Pré-ligue Appel</i>	☎ 06 87 06 04 62 - <b>Mail</b> : jean-claude.vincent14@sfr.fr
<b>VIGUES Cyril</b>	<i>Observateurs JAL</i>	☎ 06 61 63 27 94 - <b>Mail</b> : cyril.vigues@laposte.net

### COURRIERS DES DISTRICTS

**District de la Sarthe de Football** : Votre demande relative aux désignations de Monsieur Amine LADRAA a été transmise à la CDA Haute-Savoie Pays de Gex.

### COURRIERS DES ARBITRES

**BAPTISTE Alain** : Courrier relatif à votre souhait de poursuivre l'arbitrage lors de la saison 2019-2020 transmis au bureau.

**CASTELHANO Pedro** : Courrier relatif à votre souhait de poursuivre l'arbitrage lors de la saison 2019-2020 transmis au bureau.

### COURRIERS DES CLUBS

**Sud Lyonnais Football 2013** : Courrier relatif aux désignations d'arbitres transmis aux désignateurs.

### CARTE POSTALE

De GUILLOT Gabrielle du Canada. Remerciements.

### AGENDA

Assemblée générale de début de saison 2019-2020 :

- **seniors** : samedi 07 septembre 2019.
- **jeunes et observateurs** : dimanche 08 septembre 2019.

Le Président,

Jean-Marc SALZA

La Secrétaire,

Nathalie PONCEPT

## SPORTIVE SENIORS

### RÉUNION DU MARDI 23 AVRIL 2019

Président des Compétitions : M. Yves BEGON.

Présents : MM. Jean-Pierre HERMEL, Eric JOYON, Roland LOUBEYRE.

Excusé : M. Claude AURIAC.

### RAPPELS

#### VALABLE POUR TOUS LES CLUBS :

Tous les clubs en déplacement doivent être en possession de 2 jeux de maillots.

#### - LES 2 DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT :

**Attention** : Dans toute la mesure du possible, les 2 dernières journées de championnat se jouent le même jour, à la même heure. En championnat R1 Seniors, les deux dernières journées se jouent le samedi à 18h00. (cf : art. 30 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

#### - ARBITRES. DELEGUES.

Penser dans vos rapports concernant les cartons jaunes et rouges de bien mentionner les numéros de maillots, les noms et prénoms des joueurs concernés.

#### - F.M.I. : FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE :

La Commission rappelle aux Clubs qu'ils doivent transmettre la FMI **dès la fin de la rencontre.**

Pour les Clubs jouant le **samedi**, le faire immédiatement, **ne pas attendre le dimanche soir.**

Pour les Officiels et les Clubs, n'hésitez pas à prendre une photo de la feuille de match avant le début de la rencontre. Attention aux amendes financières. Merci de votre compréhension.

Permanence téléphonique pour la F.M.I. durant le week-end : M. JOYON Eric : voir le site Internet de la LAuRAFoot.

### PROGRAMMATION DES MATCHS EN RETARD

#### Pour le mercredi 1er mai 2019

#### R1 - Poule B :

N° 21089.2 : Hauts Lyonnais / Cluses Scionzier F.C. (match remis du 10 février 2019)

N° 21093.2 : Côte Chaude S.P. / Football Bourg En Bresse Péronnas 1 (2) (match remis du 10/02/2019)

### INFORMATIONS

#### - POINTS DE PENALISATION

L'article 64 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot prévoit qu'un retrait de points au classement final sera effectué en fin de saison en fonction du total des points sanctions accumulés en championnat, à l'exception des rencontres de Coupe, par les équipes régionales en cours de saison, en application du barème de points pour la lutte contre la violence, l'antijeu le comportement antisportif et la fraude.

Les clubs ont la possibilité de connaître la situation actuelle de leurs équipes en formulant une demande par écrit auprès du service compétitions de la Ligue.

#### - CHAMPIONNAT N3

Les Clubs du Championnat N3 doivent établir et faire signer par le Délégué une feuille de recette (entrées payantes ou

non) et la transmettre rapidement à la Ligue. La billetterie est OBLIGATOIRE (voir règlement FFF). La Commission Régionale des Compétitions contrôlera.

Les changements de joueurs doivent s'effectuer à l'aide des cartons – mis à leur disposition en début de saison – et sous l'autorité du délégué officiel.

### - MATCHS A RISQUES OU SENSIBLES

Suite à validation par le Bureau Plénier du 05 novembre 2018 du nouveau dispositif de gestion des matchs : 2 niveaux d'application de sensibilité au lieu de 3.

#### **MATCH À RISQUE :**

Bagarre générale, environnement violent ou à risques, match arrêté, risques de troubles à l'ordre public, forte affluence attendue, antagonisme entre deux clubs.

#### **MATCH SENSIBLE :**

Incidents avec spectateurs, menaces, coups entre joueurs, propos injurieux réitérés et/ou racistes.

## **TABLEAU DES MONTEES ET**

## **DESCENTES A LA FIN DE LA SAISON**

Il est rappelé aux clubs qu'ils peuvent consulter à tout moment le tableau des montées et descentes intervenant à la fin de la saison 2018-2019, publié à la page 21 des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (rubrique « Ligue » puis « statuts et règlements ») sur le site internet de la Ligue. Il est précisé que les classements sont publiés à titre provisoire sous réserve des procédures en cours.

## **COURRIERS DE CLUBS (HORAIRES)**

### National 3 :

#### \* F.C. CHAMALIERES :

- Le match n°21252.2 – F.C. Chamalières / Limonest F.C. se disputera le samedi 11 mai 2019 à 18h00 au Complexe Sportif Claude Wolff à Chamalières.

### Régional 1 – Poule A :

#### \* S. CHATAIGNERAIE CANTAL :

-Le match n° 21291.2 – Sporting Chataigneraie Cantal / F.C. Velay se disputera le samedi 27 avril 2019 à 17h00.

### Régional 1 – Poule B :

#### \* F.C. LIMONEST :

- Le match n° 21139.2 – F.C. Limonest / M.D.A se disputera le dimanche 28 avril 2019 à 15h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

- Le match n° 21156.2 – F.C.Limonest / Salaise sur Sanne FC se jouera le dimanche 12 mai 2019 à 15h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

- Le match n° 21172.2 – F.C. Limonest / U.S. Feurs se

disputera le samedi 1er juin 2019 à 18h00 sur le terrain annexe (synthétique) du Parc des Sports Courtois Fillotz.

### Régional 3 – Poule A :

#### \* A.S. VARENNES SUR ALLIER :

-Le match n° 20565.2 – A.S. Varennes sur Allier / Durole Foot se disputera le dimanche 28 avril 2019 à 15h00 au stade de Varennes sur Allier.

#### \* BEZENET DOYET FOOTBALL :

-Le match n° 20368.2 – Bézenet Doyet Football / A.S. Sansac de Marniesse se disputera le samedi 27 avril 2019 à 19h00 sur le terrain de Bezenet (au lieu de celui de Doyet).

#### \* A.S. CHADRAC :

-Le match n° 20370.2 – A.S. Chadrac / La Combelle C.A.B. se disputera le dimanche 28 avril 2019 à 15h00 au stade municipal d'Aiguilhe.

#### \* Ent. F.C. St AMANT ET TALLENDE :

-Le match n° 20378.2 – Ent. F.C.Saint Amant et Tallende / A.S. Chadrac se disputera le samedi 04 mai 2019 à 19h00 au stade Louis Jouhet à Saint Saturnin.

### Régional 3 – Poule B :

#### \* A.S. ENVAL-MARSAT :

-Le match n° 20438.2 – A.S. Enval-Marsat / U.S. Vic le Comte se disputera le samedi 27 avril 2019 à 20h00 au stade d'Enval.

-Le match n° 20445.2 – A.S. Enval-Marsat / Moulins Yzeure Foot (3) se disputera le samedi 11 mai 2019 à 20h00 au stade d'Enval.

#### \* YTRAC FOOT :

-Le match n° 20434.2 – Ytrac Foot (2) / Nord Vignoble se disputera le dimanche 28 avril 2019 à 15h00 au stade du Bex.

### Régional 3 – Poule D :

#### \* O. ST JULIEN CHAPTEUIL :

-Le match n° 20570.2 – O. St Julien Chateuil / A.S. St Didier St Just se disputera le dimanche 28 avril 2019 à 13h00 au stade du Pont de la Roche.

#### \* U.S. MARINGUES :

- Le match n° 20575.2 : U.S. Maringues / St Priest en Jarez se disputera le samedi 04 mai 2019 à 19h00 au stade Municipal.

### Régional 3 – Poule E :

#### \* F.C. BORDS DE SAONE :

-Le match n° 20634.2 – F.C. Bords de Saône (2) / U.S. Millery Vourles se disputera le samedi 27 avril 2019 à 18h00 au stade Robert Richard.

### Régional 3 – Poule H :

\* C.S. VIRIAT :

- Le match n° 20832.2 – C.S.Viriat / F.C. Valence se disputera le samedi 27 avril 2019 à 19h00 au Parc des Sports à Viriat.

Régional 3 – Poule 1\* G.F.A. RUMILLY VALLIERES :

-Le match n° 20908.2 – G.F.A. Rumilly Vallières (2) / A.S. Montréal La Cluse se disputera le dimanche 12 mai 2019 à 15h00 sur le terrain d'honneur des Grangettes à Rumilly.

**AMENDE**

**Absence de la F.M.I. avant le dimanche 20h00 – Amende de 25 €**

\* Coupe LAuRAFoot – n° 25700.1 : U.S. MONTELIMAR du 21 avril 2019.

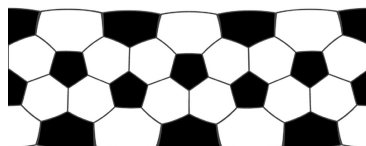
*Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la F.F.F.*

Yves BEGON,

Jean-Pierre HERMEL,

Président des Compétitions

Secrétaire de séance



## CONTROLE DES MUTATIONS

**RÉUNION DU 23 AVRIL 2019****(EN VISIOCONFÉRENCE)**

Président : M. LARANJEIRA,

Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND,

Excusés : MM. CHBORA, DI BENEDETTO,

Assiste : Mme GUYARD, service des licences.

**RAPPEL**

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

**DOSSIER**DOSSIER N° 357

E. C. DE L'ARZON – 506377 – TONDA ROCCO Julie (U19F) – club quitté : F.C. DE CORBAS (517095)

La Commission a pris connaissance du courrier électronique par lequel ledit club demande que la Commission intervienne afin d'obtenir l'accord du club quitté.

Considérant que le club quitté a donné son accord le 18 avril 2019 par le système FOOTCLUBS, Considérant les faits précités,

La Commission clos le dossier,

Le club recevant la joueuse a finalisé son dossier dans les conditions prévues à l'article 152 des RG de la FFF.

*Cette décision est susceptible d'Appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de La FFF.*

Antoine LARANJEIRA,

Bernard ALBAN,

Président de la Commission

Secrétaire de séance



# REGLEMENTS

## RÉUNION DU 23 AVRIL 2019

### (EN VISIOCONFÉRENCE)

Président : M. LARANJEIRA,  
Présents : MM. ALBAN, BEGON, DURAND,  
Excusés : MM. CHBORA, DI BENEDETTO.

### RAPPEL

**Article 5.b des Règlements Généraux de la LAuRAFoot (Section 3 – Les clubs) : Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur FOOTCLUBS sera prise en compte.**

### RECEPTION RECLAMATIONS

Dossier N° 070 U19 R2 A AS Lyon La Duchère 2 – AS Bron Grand Lyon 1  
Dossier N° 071 R2 C Ent S. Tarentaise 1 – US Feillens 1  
Dossier N° 072 Coupe Futsal R Cournon Futsal 1 – Echirolles Picasso 1

### DECISIONS RECLAMATIONS

#### Dossier N°070 U19 R2 A

**AS Lyon La Duchère 2 N° 520066 Contre AS Bron Grand Lyon 1 N° 553248**

**Championnat : U19 - Niveau : Régional 2 – Poule : A  
Match N° 20523107 du 14/04/2019**

Réserve d'avant match du club de l'AS Bron Grand Lyon sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de l'AS Lyon La Duchère 2, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de matchs plus de 3 joueurs ayant joué plus de 5 matchs avec une équipe supérieure du club l'AS Lyon La Duchère.

### DÉCISION

La Commission a pris connaissance de la confirmation de réserve par courriel, le 15/04/2019, pour la dire **irrecevable**, motif : ne correspond à aucun article des RG de la FFF et de la LAuRAFoot.

Par ce motif, la Commission Régionale des Règlements, dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Les frais de procédure d'un montant de 35€ sont mis à la charge du club de l'AS Bron Grand Lyon.

Dossier transmis à la Commission compétente aux fins d'homologation.

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission Régionale d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RG de la FFF.***

#### Dossier n° 072 Coupe Futsal R

**Cournon Futsal 1 N° 581487 Contre Echirolles Picasso 1 N° 550477  
¼ de finale de la Coupe Futsal LAuRAFoot  
Match N° 25702.1 du 21/04/2019**

- La Commission après vérification de la feuille de match, souhaite que le club lui donne des explications sur la participation des joueurs avec cachet Mutation, engage une procédure d'évocation en vue de se prononcer sur le sort de la rencontre référencée ci-dessus,
- Suspend, jusqu'à décision à intervenir, l'homologation de cette rencontre du ¼ de finale de la Coupe Futsal LAuRAFoot.

### TRESORERIE

*La Commission Régionale des Règlements, informe les clubs suivants qu'ils ne sont pas à jour du paiement du relevé n°03 au 23/04/2019. Dans le cas où ils ne régulariseraient pas leur situation au 30/04/2019, ils seront pénalisés d'un retrait supplémentaire de 6 points fermes au classement.*

520296	ABBAYE U.S. GRENOBLE	8602
553399	ASSOCIATION SPORTIVE DE CREMIEU FOO	8602
582776	FOOTBALL CLUB AGNIN	8602
615032	LES METROPOLITAINS	8602
581941	AC. DE FOOT YACOB	8603
582494	U. S. VAL DE LIGNE	8603
527474	MAYOLLET S.L. ROANNE	8604
547081	U.S. APINAC ESTIVAREILLES	8604
563598	ASSOCIATION DES JEUNES CHAPELLOIS	8604
582138	ASSOCIATION STEPHANOISE MULTI	8604
582486	RENCONTRE DES PEUPLES	8604
853600	AB FOOTBALL TERRENOIRE	8604
554102	FOOTBALL CLUB REUSSITE	8605
564091	ALL STAR SOCCER	8605
590353	AS LYON REP DEMOCRATIQUE DU CONGO	8605
690582	AS FOOT SERV INFRA. DEFENSE LYON	8605
841653	AS BQUE POPUL.DE LYO	8605
849801	F.C. SAINT POTHIN	8605
863932	ASSOCIATION SPORTIVE SPORT PLAYER F	8605
863948	AS LYON IMAGINE ORG. RECHERCHE INNO	8605
890614	ASC MEDITERRANEE	8605
563871	AS SAVOYARDE MOUTIERS	8606
590274	ASSOCIATION SONNAZIENNE DE FUTSAL L	8606
550866	ARTHAZ SPORTS	8607
554353	VILLE LA GRAND FC	8607
581585	ANNEMASSE SUD FC	8607
582082	SEYNOD FUTSAL	8607
508741	NERIS AS	8611
582394	PRESLES FOOTBALL CLUB	8611
529613	LE PUY PORTUGAIS	8613
525426	TEILHET CS	8614

Antoine LARANJEIRA,  
Président de la Commission

Bernard ALBAN,  
Secrétaire de séance

# COMMISSION REGIONALE D'APPEL

## RÉUNION DU 25 AVRIL 2019

Présents : P. MICHALLET, S. ZUCHELLO.

### DOSSIERS REÇUS :

17/04/19 - Dossier D 51 A.S. DOMERAT	Audition le 07/05/19.
19/04/19 - Dossier D 52 E.T.S. SEYNOD	Audition le 07/05/19.
19/04/19 - Dossier R 64 FUTSAL CLUB PICASSO	Audition le 07/05/19.
20/04/19 - Dossier R 65 A.C. AUZON AZERAT	En attente.
24/04/19 - Dossier D 53 M. MEHARISI AMIN	En attente.
24/04/19 - Dossier D 54 U.S. BRIOUDE.	En attente.
25/04/19 - Dossier D 55 F.C. DE SAINT FONTS	En attente.

SOYONS SPORT  
RESPECTONS L'ARBITRE

